





Grenade

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2015-12-08

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C) Notification des désignations des catégories A,B,C			Date d'échéance	
		22 février 2017		Oui
A - 73.5%	B - 8.0%	C - 18.5%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance techni		22 février 2017	Oui	
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fou		22 août 2019	Non	

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2025			
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030			
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017			
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017			
Renseignements sur l'assistance					
Notified Art. 22.3		Oui			
Légendes: Oui	Notification présentée	Non Notification due Non Notification non échue			

Prograi	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	А		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
1.3	Points d'information	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
1.4	Notification	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	А		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
3	Décisions anticipées	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
4	Procédures de recours ou de réexamen	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	А		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	А		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	В	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 juin 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	CE	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 juin 2030
6.3	Disciplines en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	А		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	C E	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
7.3	Séparation de la mainlevée	А		au plus tard le 22 février 2017

Progran	nme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4	Gestion des risques	А		au plus tard le 22 février 2017
7.5	Contrôle après dédouanement	А		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	CE	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2027
7.7	Opérateurs agréés	А		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	А		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	Α		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	В	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
9	Mouvement des marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	А		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	А		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	А		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	CE	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 juin 2030
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	А		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	А		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	А		au plus tard le 22 février 2017

_					
12	Coopération Douanière	А			au plus tard le 22 février 2017
Légeno	les				
А	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
Ν	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

Notifications et autres documents

Programme de mise en oeuvre

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/GRD/1/Add.2	2022-10-17	Extension of implementation dates
G/TFA/N/GRD/1/Add.1	2019-08-22	Category C notification - Addendum
G/TFA/N/GRD/2	2019-08-07	Article 12.2.2
G/TFA/N/GRD/3	2019-08-07	Article 22.3
G/TFA/N/GRD/1	2018-10-29	Categories B and C Notification
WT/PCTF/N/GRD/1	2015-06-12	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.4 Notification



1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Expertise technique pour l'élaboration de publications accessibles.

Ressources humaines/formation

Formation des fonctionnaires des organismes pertinents présents aux frontières afin qu'ils comprennent leurs fonctions et responsabilités individuelles dans le domaine de la facilitation des échanges.

Cette formation aidera à identifier les supports appropriés pour les publications des organismes.

TIC

Mise en place de sites Web conviviaux permettant de trouver et de consulter facilement les renseignements pertinents.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation



3.1 3.2 (a), (b)	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2021
3.3	31 decembre 2021
3.4	
3.5	
3.6 (a), (b), (c)	Accietance require neur le miss en equire
3.7	Assistance requise pour la mise en oeuvre
3.8	
2.0 (a) (i) (ii) (ii) (iii) (iii)	(a) (d) Assistance mássassire.

3.9 (a) (i), (ii), (ii), (iii), (iv), (c), (d) Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance technique pour l'élaboration de lois et de politiques permettant d'administrer et d'appliquer les décisions anticipées de manière efficace.

Procédures

Assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices spécifiques et claires concernant les procédures permettant de mettre en œuvre et de faire appliquer les décisions anticipées.

Date définitive de mise en oeuvre

30 juin 2027

Ressources humaines/formation

Formation du personnel des douanes, des courtiers en douane et des importateurs aux procédures relatives aux décisions anticipées et à leur importance ainsi qu'à leurs modalités d'application.

Formation portant sur la classification tarifaire, les règles d'origine et l'évaluation à l'intention des agents des douanes.

TIC

Assistance technique pour l'intégration des décisions anticipées dans les systèmes douaniers automatisés.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles

4 Procédures de recours ou de réexamen



4.1 (a), (b)

4.2 4.3

4.4 (a), (b), paragraph

4.5

4.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre

30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance technique pour l'élaboration de politiques et de procédures en vue de la mise en place de procédures de recours ou de réexamen efficaces.

Procédures

Assistance pour élaborer des procédures de recours et pour faire en sorte que ces procédures soient connues et partagées avec les milieux d'affaires.

Assistance technique pour l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les douanes. Ressources humaines/formation Assistance technique pour le développement et le renforcement des capacités des principales parties prenantes (organismes présents aux frontières) aux fins d'une meilleure compréhension des procédures de recours et de réexamen.

Formation aux procédures douanières à l'intention des membres de la Commission de recours.

Infrastructure/matériel

Locaux et matériel pour aménager le bureau de la Commission de recours.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles

0.1.1	
6.1.2	
6.1.3	
6.1.4	

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance pour l'élaboration de politiques et de lois en vue de faciliter l'application de redevances et impositions par les douanes et les autres organismes présents aux frontières.

Procédures

Assistance technique pour l'élaboration de la structure tarifaire et la définition de ses modalités d'application pour les importateurs et les exportateurs.

Ressources humaines/formation

Formation du personnel des douanes et d'autres organismes portant sur l'application de redevances et autres impositions perçues à la frontière. Recherche et analyse

Conseils pour mener des travaux de recherche et d'analyse dans le cadre de l'application des redevances et la mise en œuvre.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Diagnostic et evaluation des besoins

6.2 (i), (ii)

6.2

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance pour l'élaboration de politiques et de lois en vue de faciliter l'application de redevances et impositions par les douanes et les autres organismes présents aux frontières.

Procédures

Assistance technique pour l'élaboration de la structure tarifaire et la définition de ses modalités d'application pour les importateurs et les exportateurs.

Ressources humaines/formation

Formation du personnel des douanes et d'autres organismes portant sur l'application de redevances et autres impositions perçues à la frontière.

Recherche et analyse

Conseils pour mener des travaux de recherche et d'analyse dans le cadre de l'application des redevances et la mise en œuvre.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Diagnostic et evaluation des besoins

7.2 Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Procédures

Assistance technique requise pour le développement de l'infrastructure des TIC (matériel et logiciel).

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment

7.6.1 7.6.2

7.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques

Assistance technique pour l'élaboration de politiques visant la publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée conformément à l'AFE. Procédures

Assistance pour élaborer des procédures à suivre pour la publication et la mesure régulières des temps moyens nécessaires à la mainlevée. Ressources humaines/formation

Assistance technique pour former le personnel compétent au sein de l'administration des douanes et des autres organismes présents aux frontières.

Matériel

Mise à jour des ordinateurs et des logiciels des organismes présents aux frontières pour qu'ils soient compatibles avec le système douanier automatisé.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment

10.4 **Guichet unique**



10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2030

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre juridique

Assistance technique pour examiner la législation pertinente des différents organismes présents aux frontières en vue de mettre en place un quichet unique à l'usage de l'ensemble de ces organismes.

Assistance technique visant à définir un calendrier clair pour le déploiement et la mise en œuvre du quichet unique.

Assistance nécessaire:

Politiques/cadre iuridique

Assistance technique pour examiner la législation pertinente des différents organismes présents aux frontières en vue de mettre en place un quichet unique à l'usage de l'ensemble de ces organismes.

Assistance technique visant à définir un calendrier clair pour le déploiement et la mise en œuvre du quichet unique.

Procédures

Assistance pour l'élaboration de procédures efficientes et efficaces visant à établir le guichet unique national.

Ressources humaines/formation

Formation et renforcement des capacités des organismes compétents présents aux frontières. Activités de sensibilisation auprès des entreprises en vue d'établir le guichet unique.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Procédures institutionnelles, Sensibilisation

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 4 décembre 2025 Mis à jour le 18 août 2023